





Bordereau de signature

DEC2017_0106



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	08/06/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	08/06/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-06-08)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
N/REF : APB

DEC2017_ 0106

DECISION

Objet : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2017/037 RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE BOUTEILLES D'OXYGENE ET D'ACETYLENE AVEC LA SOCIETE AIR LIQUIDE

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, le Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, et le Décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les marchés publics de services n°2012/061 et 2014/054, conclus avec AIR LIQUIDE France INDUSTRIE, portant sur la mise à disposition par location, respectivement: - d'une bouteille d'oxygène M20 et d'une bouteille d'acétylène M14 (à effet du 1^{er} juillet 2012, d'une durée de 5 ans), - d'une bouteille d'oxygène L50 et d'une bouteille d'acétylène 7.5Kg (à effet du 1^{er} septembre 2014, d'une durée de 5 ans),

CONSIDERANT que la Ville dispose d'ateliers techniques tout corps d'état prenant en charge l'entretien et les travaux de dépannage des équipements municipaux, que pour leur bon fonctionnement, il est nécessaire de mettre à leur disposition des bouteilles d'oxygène ainsi que des bouteilles d'acétylène,

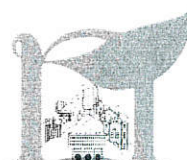
CONSIDERANT que le marché susvisé n°2012/061 arrive à terme le 30 juin 2017, qu'il convient d'en conclure un nouveau,

CONSIDERANT la proposition afférente de la Société AIR LIQUIDE France INDUSTRIE relative à la mise à disposition par location d'une bouteille d'oxygène M20 et d'une bouteille d'acétylène M14,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achat : Services, de la catégorie homogène : 23.03.10 «Location de bouteilles de gaz (oxygène, acétylène, ...)» dont la valeur ne dépasse pas 25 000 Euros H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société AIR LIQUIDE France INDUSTRIE, sise 6 rue Cognacq Jay à PARIS (75007), le marché public de services n° 2017/037 de Mise à disposition d'une bouteille d'oxygène M20 et d'une bouteille d'acétylène M14, d'une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2017 et d'un montant sur la durée totale du marché de 558 Euros T.T.C. (465 Euros H.T.).



Suite de la décision N°2017_ portant sur la conclusion du marché public n°2017/037

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 6 JUIN 2017



Le Maire

D. Vachez

Daniel Vachez

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	08 JUIN 2017
Affiché le	08 JUIN 2017
Notifié le	
Publié le	08 JUIN 2017

